

CQP animateur des activités gymniques (options "acrobatique" / "expression" / "éveil petite enfance")

RNCP37018 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15454
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	24/10/2022
Date d'échéance	24/10/2025

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT NATION DE F F F G	42198758700019	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La création du CQP AAG est intervenue en 2008 en lieu et place des diplômés fédéraux homologués, répondant ainsi aux besoins d'emploi des clubs affiliés à la FFGym. En effet, le contexte de l'époque était notamment caractérisé par :

- Un déficit de qualifications existantes au regard de la diversité des pratiques gymniques ;
- Un turn-over important des éducateurs au sein des structures, engendrant ainsi une offre souvent supérieure à la demande en termes d'emploi ;
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques (caractéristique du secteur sportif associatif) ;
- Une baisse notable et continue de l'encadrement traditionnellement bénévole.

A l'heure actuelle, le constat reste semblable, ce qui contribue à la nécessité de renouveler l'enregistrement du CQP AAG au RNCP. En effet, le CQP AAG reste un des seuls diplômes qui, par sa facilité d'accès, permet à de jeunes éducateurs de se professionnaliser dans les différentes activités et disciplines proposées par la FFGym.

Le renouvellement du CQP animateur des Activités Gymniques correspond à un contexte caractérisé notamment par :

- Un turn-over important des éducateurs au sein des structures, engendrant ainsi une offre souvent supérieure à la demande en termes d'emploi ;
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques (caractéristique du secteur sportif associatif)

;

- Une baisse lente mais continue de l'encadrement traditionnellement bénévole ;
- Une forte demande exprimée sur des postes d'accueil des publics, de prise en charge sécurisée des pratiquants, et d'animation de séances garantissant un premier niveau de technicité ;
- La nécessité de personnels polyvalents, pouvant prendre en charge différents types de publics et différents types d'activité

- Une prépondérance de l'emploi à temps partiel, dans un secteur marqué par l'emploi morcelé (correspondant aux temps d'activités périscolaires, aux créneaux de mise à disposition des équipements sportifs pour les clubs etc.).

Le CQP AAG constitue aujourd'hui une certification répondant à l'ensemble des besoins identifiés ci-dessus. C'est la raison pour laquelle ce diplôme est plébiscité par les clubs affiliés à la Fédération Française de Gymnastique. Ainsi, L'enquête emploi conduite par la FFGym au premier trimestre 2021 était composée d'un chapitre relatif au suivi de cohorte des titulaires d'un CQP AAG sur les trois dernières promotions de diplômés.

ACTIVITÉS VISÉES

Animation de cycles de séances dans les activités gymniques acrobatiques

Activité 1a.A1 : Conception d'un cycle d'animation dans les activités gymniques acrobatiques

Activité 1a.A2 : Mise en œuvre d'un cycle d'animation dans les activités gymniques acrobatiques

Activité 1a.A3 : Conception et conduite d'une séance d'animation des activités gymniques acrobatiques

Activité 1a.A4 : Gestion des pratiquants des activités gymniques acrobatiques

Activité 1a.A5 : Mise en application des techniques et spécificités des activités gymniques acrobatiques dans la conduite des séances

Activité 1a.A6 : Mise en sécurité active et passive des pratiquants pendant la séance d'activités gymniques acrobatiques

Activité 1a.A7 : Transmission des valeurs d'éthique sportive dans la conduite des activités gymniques acrobatiques

Activité 1a.A8 : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident dans le cadre d'une pratique des activités gymniques acrobatiques

Animation de cycles de séances dans les activités gymniques d'expression

Activité 1b.A1 : Conception d'un cycle d'animation dans les activités gymniques d'expression

Activité 1b.A2 : Mise en œuvre d'un cycle d'animation dans les activités gymniques d'expression

Activité 1b.A3 : Conception et conduite d'une séance d'animation des activités gymniques d'expression

Activité 1b.A4 : Gestion des pratiquants des activités gymniques d'expression

Activité 1b.A5 : Mise en application des techniques et spécificités des activités gymniques d'expression dans la conduite des séances

Activité 1b.A6 : Mise en sécurité active et passive des pratiquants pendant la séance d'activités gymniques d'expression

Activité 1b.A7 : Transmission des valeurs d'éthique sportive dans la conduite des activités gymniques d'expression

Activité 1b.A8 : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident dans le cadre d'une pratique des activités gymniques d'expression

Animation de cycles de séances dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

Activité 1c.A1 : Conception d'un cycle d'animation dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

Activité 1c.A2 : Mise en œuvre d'un cycle d'animation dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

Activité 1c.A3 : Conception et conduite d'une séance d'animation des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

Activité 1c.A4 : Gestion des pratiquants des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

Activité 1c.A5 : Mise en application des techniques et spécificités des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance dans la conduite des séances

Activité 1c.A6 : Mise en sécurité active et passive des pratiquants pendant la séance d'activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

Activité 1c.A7 : Transmission des valeurs d'éthique sportive dans la conduite des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

Activité 1c.A8 : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident dans le cadre d'une pratique des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

Participation

au fonctionnement de la structure intégrée dans son environnement territorial

Activité 2.A1 : Intégration dans l'organisation de la structure

Activité 2.A2 : Participation au fonctionnement de la structure

Activité 3 : Participation à une action et/ou à un évènement de promotion des activités gymniques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Conduire une démarche d'animation de cycles de séances dans les activités gymniques acrobatiques
2. Conduire une démarche d'animation de cycles de séances dans les activités gymniques d'expression
3. Conduire une démarche d'animation de cycles de séances dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance
4. Participer au fonctionnement de la structure intégrée dans son environnement territorial

Blocs de compétences

RNCP37018BC01 — Préparation et animation de cycles de séances dans les activités gymniques acrobatiques

LISTE DE COMPÉTENCES

BLOC DE COMPETENCES 1A (BC1A)

- 1a.A1.C2 Concevoir un cycle d'animation dans les activités gymniques acrobatiques, dont les objectifs prennent en compte les particularités des activités et des pratiquants, y compris handicap, maladie, blessure, afin de satisfaire aux attentes et besoins de ces derniers
- 1a.A1.C3 Identifier les risques liés à la pratique des différentes activités gymniques acrobatiques pour prévenir les accidents
- 1a.A1.C4 Construire une progression pédagogique pertinente et adaptée, faisant apparaître les critères de réalisation et de réussite, en vue de proposer un cycle d'animation dans les activités gymniques acrobatiques permettant d'atteindre les objectifs fixés
- 1a.A1.C5 Proposer une planification de séances écrite, progressive et adaptée aux objectifs fixés dans le cadre du cycle d'animation dans les activités gymniques acrobatiques, dans l'optique d'assurer la progression des pratiquants
- 1a.A1.C6 Proposer des séances d'activités gymniques acrobatiques encourageant les expressions individuelles et collectives afin de rendre acteurs les pratiquants et de leur permettre de progresser au moyen de situations variées et adaptées
- 1a.A2.C1 Etablir des critères permettant d'évaluer la progression des pratiquants dans les activités gymniques acrobatiques au regard des objectifs fixés, afin de proposer des situations de régulation adaptées
- 1a.A2.C2 Opérer, pendant le cycle d'animation des activités gymniques acrobatiques, les régulations nécessaires à partir des critères d'évaluation de la progression des pratiquants établis
- 1a.A2.C3 Adapter la mise en œuvre des séances en intégrant les particularités des activités et des pratiquants, y compris handicap, maladie, blessure, afin de prendre en compte les risques liés à la pratique des différentes activités gymniques acrobatiques
- 1a.A2.C4 Réaliser un bilan de son cycle d'animation dans les activités gymniques acrobatiques afin de mesurer les écarts entre les objectifs fixés et les résultats atteints
- 1a.A2.C5 Identifier, à partir de ce bilan, les régulations à mettre en œuvre et les perspectives d'évolution permettant d'atteindre la progression pédagogique visée dans les activités gymniques acrobatiques
- 1a.A3.C1 Concevoir une séance d'animation des activités gymniques acrobatiques en intégrant les caractéristiques des pratiquants accueillis, y compris handicap, maladie, blessure, les objectifs à atteindre et les méthodes pédagogiques nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, afin de garantir la progression de ceux-ci
- 1a.A3.C2 Procéder, pendant la séance d'animation des activités gymniques acrobatiques, aux régulations nécessaires pour permettre aux pratiquants d'atteindre les objectifs fixés
- 1a.A3.C3 Procéder, à l'issue de l'animation de la séance des activités gymniques acrobatiques, à une évaluation de celle-ci, dans l'objectif de prévoir les remédiations à apporter aux prochaines séances pour permettre l'atteinte des objectifs par les pratiquants
- 1a.A4.C1 Gérer le moment qui précède la séance, en assurant la sécurité des pratiquants accueillis, pour permettre le bon déroulement des activités gymniques acrobatiques
- 1a.A4.C2 Prendre en compte les caractéristiques des publics, y compris handicap, maladie, blessure, dans la conduite de sa séance d'animation des activités gymniques acrobatiques, dans l'objectif de proposer un contenu adapté à leurs spécificités
- 1a.A4.C3 Gérer le moment qui suit la séance d'animation des activités gymniques acrobatiques afin de garantir la sécurité des pratiquants jusqu'à leur sortie de la structure
- 1a.A5.C1 Conduire une séance d'animation, en mettant en application la méthodologie d'apprentissage définie pour

l'acquisition des techniques et spécificités des activités gymniques acrobatiques, afin de garantir la progression des pratiquants

1a.A5.C2 Conduire une séance d'animation, en appliquant les préconisations fédérales spécifiques des activités gymniques acrobatiques, afin de garantir la progression des pratiquants dans le respect du cadre sportif réglementaire

1a.A5.C3 Organiser des situations dans le temps et l'espace de pratique adaptées aux spécificités et attentes des pratiquants des activités gymniques acrobatiques, dans l'objectif de contribuer à la progression de ces derniers

1a.A5.C4 Gérer la dynamique de groupe en prenant en compte les individualités pendant la séance d'activités gymniques acrobatiques

1a.A5.C5 Préparer les pratiquants à la production d'un enchaînement de mouvements acrobatiques, dans les conditions de réalisation d'une compétition ou d'un événement de loisir, afin de leur faire intégrer les codes de la représentation gymnique en public

1a.A6.C1 Mettre en œuvre la réglementation en vigueur et les recommandations fédérales en matière de sécurité et de gestion du matériel afin d'assurer l'intégrité physique des pratiquants et des tiers pendant la séance d'activités gymniques acrobatiques

1a.A6.C2 Mettre en œuvre des techniques d'aides et parades adaptées aux pratiquants et leur niveau de pratique afin de garantir la sécurité dans leur pratique des activités gymniques acrobatiques

1a.A6.C3 Assurer sa propre sécurité lors de la séance d'activités gymniques acrobatiques en utilisant des techniques adaptées pour prévenir les accidents du travail

1a.A7.C1 Identifier les comportements à risques chez les différents acteurs de la structure, et les pratiquants des activités gymniques acrobatiques afin de prévenir les déviances

1a.A7.C2 Appliquer la réglementation concernant l'éthique pour assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants dans les activités gymniques acrobatiques

1a.A7.C3 Participer à l'organisation d'actions de prévention ayant pour objectif de préserver l'intégrité physique et morale des pratiquants des activités gymniques acrobatiques

1a.A7.C4 Agir de manière adaptée en cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des pratiquants des activités gymniques acrobatiques en alertant les autorités compétentes

1a.A8.C1 Intégrer, le dispositif d'intervention, à l'aide des différents moyens d'alerte mis à sa disposition, afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours de la structure organisant les activités gymniques acrobatiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve n°1a : Rédaction d'un dossier portant sur la conception et la mise en œuvre d'un cycle d'animation dans les activités gymniques acrobatiques, suivie d'une présentation orale et d'un entretien

Epreuve n°2a : Préparation et conduite d'une séance dans deux activités gymniques acrobatiques, suivie d'un entretien

Epreuve n°3a : Entretien portant sur l'application des règles de sécurité et sur la prévention et les actions à mener dans les cas d'atteinte à l'intégrité physique et/ou morale des pratiquants des activités gymniques acrobatiques

RNCP37018BC02 — Préparation et animation de cycles de séances dans les activités gymniques d'expression

LISTE DE COMPÉTENCES

BLOC DE COMPETENCES 1B (BC1B)

1b.A1.C1 Concevoir un cycle d'animation dans les activités gymniques d'expression, dont les objectifs prennent en compte les orientations et préconisations fédérales pour chaque activité, afin de contribuer au développement des activités gymniques d'expression

1b.A1.C2 Concevoir un cycle d'animation dans les activités gymniques d'expression, dont les objectifs prennent en compte les particularités des activités et des pratiquants, y compris handicap, maladie, blessure, afin de satisfaire aux attentes et besoins de ces derniers

1b.A1.C3 Identifier les risques liés à la pratique des différentes activités gymniques d'expression pour prévenir les accidents

1b.A1.C4 Construire une progression pédagogique pertinente et adaptée, faisant apparaître les critères de réalisation et de réussite, en vue de proposer un cycle d'animation dans les activités gymniques d'expression permettant d'atteindre les objectifs fixés

1b.A1.C5 Proposer une planification de séances écrite, progressive et adaptée aux objectifs fixés dans le cadre du cycle d'animation dans les activités gymniques d'expression, dans l'optique d'assurer la progression des pratiquants

1b.A1.C6 Proposer des séances d'activités gymniques d'expression encourageant les expressions individuelles et

collectives afin de rendre acteurs les pratiquants et de leur permettre de progresser au moyen de situations variées et adaptées

1b.A2.C1 Etablir des critères permettant d'évaluer la progression des pratiquants dans les activités gymniques d'expression au regard des objectifs fixés, afin de proposer des situations de régulation adaptées

1b.A2.C2 Opérer, pendant le cycle d'animation des activités gymniques d'expression, les régulations nécessaires à partir des critères d'évaluation de la progression des pratiquants établis

1b.A2.C3 Adapter la mise en œuvre des séances en intégrant les particularités des activités et des pratiquants (y compris handicap, maladie, blessure...), afin de prendre en compte les risques liés à la pratique des différentes activités gymniques d'expression

1b.A2.C4 Réaliser un bilan de son cycle d'animation dans les activités gymniques d'expression afin de mesurer les écarts entre les objectifs fixés et les résultats atteints

1b.A2.C5 Identifier, à partir de ce bilan, les régulations à mettre en œuvre et les perspectives d'évolution permettant d'atteindre la progression pédagogique visée dans les activités gymniques d'expression

1b.A3.C1 Concevoir une séance d'animation des activités gymniques d'expression en intégrant les caractéristiques des pratiquants accueillis (y compris handicap, maladie, blessure), les objectifs à atteindre et les méthodes pédagogiques nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, afin de garantir la progression de ceux-ci

1b.A3.C2 Procéder, pendant une séance d'animation des activités gymniques d'expression, aux régulations nécessaires pour permettre aux pratiquants d'atteindre les objectifs fixés

1b.A3.C3 Procéder, à l'issue de l'animation de la séance des activités gymniques d'expression, à une évaluation de celle-ci, dans l'objectif de prévoir les remédiations à apporter aux prochaines séances pour permettre l'atteinte des objectifs par les pratiquants

1b.A4.C1 Gérer le moment qui précède la séance, en assurant la sécurité des pratiquants accueillis, pour permettre le bon déroulement des activités gymniques d'expression

1b.A4.C2 Prendre en compte les caractéristiques des publics (y compris handicap, maladie, blessure) dans la conduite de sa séance d'animation des activités gymniques d'expression, dans l'objectif de proposer un contenu adapté à leurs spécificités

1b.A4.C3 Gérer le moment qui suit la séance d'animation des activités gymniques d'expression afin de garantir la sécurité des pratiquants jusqu'à leur sortie de la structure

1b.A5.C1 Conduire une séance d'animation, en mettant en application la méthodologie d'apprentissage définie pour l'acquisition des techniques et spécificités des activités gymniques d'expression, afin de garantir la progression des pratiquants

1b.A5.C2 Conduire une séance d'animation, en appliquant les préconisations fédérales spécifiques des activités gymniques d'expression, afin de garantir la progression des pratiquants dans le respect du cadre sportif réglementaire

1b.A5.C3 Organiser des situations dans le temps et l'espace de pratique adaptées aux spécificités et attentes des pratiquants des activités gymniques d'expression, dans l'objectif de contribuer à la progression de ces derniers

1b.A5.C4 Gérer la dynamique de groupe en prenant en compte les individualités pendant la séance d'activités gymniques d'expression

1b.A5.C5 Préparer les pratiquants à la production d'un enchaînement de mouvements d'expression, dans les conditions de réalisation d'une compétition ou d'un événement de loisir, afin de leur faire intégrer les codes de la représentation gymnique en public

1b.A6.C1 Mettre en œuvre la réglementation en vigueur et les recommandations fédérales en matière de sécurité et de gestion du matériel afin d'assurer l'intégrité physique des pratiquants et des tiers pendant la séance d'activités gymniques d'expression

1b.A6.C2 Mettre en œuvre des techniques d'aides et parades adaptées aux pratiquants et leur niveau de pratique afin de garantir la sécurité dans leur pratique des activités gymniques d'expression

1b.A6.C3 Assurer sa propre sécurité lors de la séance d'activités gymniques d'expression en utilisant des techniques adaptées pour prévenir les accidents du travail

1b.A7.C1 Identifier les comportements à risques chez les différents acteurs de la structure, et les pratiquants des activités gymniques d'expression afin de prévenir les déviances

1b.A7.C2 Appliquer la réglementation concernant l'éthique pour assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants dans les activités gymniques d'expression

1b.A7.C3 Participer à l'organisation d'actions de prévention ayant pour objectif de préserver l'intégrité physique et morale des pratiquants des activités gymniques d'expression

1b.A7.C4 Agir de manière adaptée en cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des

pratiquants des activités gymniques d'expression en alertant les autorités compétentes

1b.A8.C1 Intégrer le dispositif d'intervention, à l'aide des différents moyens d'alerte mis à sa disposition afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours de la structure organisant les activités gymniques acrobatiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve n°1b : Rédaction d'un dossier portant sur la conception et la mise en œuvre d'un cycle d'animation dans les activités gymniques d'expression, suivie d'une présentation orale et d'un entretien

Epreuve n°2b : Préparation et conduite d'une séance dans deux activités gymniques d'expression

Epreuve n°3b : Entretien portant sur l'application des règles de sécurité et sur la prévention et les actions à mener dans les cas d'atteinte à l'intégrité physique et/ou morale des pratiquants des activités gymniques d'expression

RNCP37018BC03 — Préparation et animation de cycles de séances dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

LISTE DE COMPÉTENCES

BLOC DE COMPETENCES 1C (BC1C)

1c.A1.C1 Concevoir un cycle d'animation dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, dont les objectifs prennent en compte les orientations et préconisations fédérales pour chaque activité, afin de contribuer au développement des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

1c.A1.C2 Concevoir un cycle d'animation dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, dont les objectifs prennent en compte les particularités des activités et des pratiquants, y compris handicap, maladie, blessure, afin de satisfaire aux attentes et besoins de ces derniers

1c.A1.C3 Identifier les risques liés à la pratique des différentes activités d'éveil gymnique pour la petite enfance pour prévenir les accidents

1c.A1.C4 Construire une progression pédagogique pertinente et adaptée, faisant apparaître les critères de réalisation et de réussite, en vue de proposer un cycle d'animation dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance permettant d'atteindre les objectifs fixés

1c.A1.C5 Proposer une planification de séances écrite, progressive et adaptée aux objectifs fixés dans le cadre du cycle d'animation dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, dans l'optique d'assurer la progression des pratiquants

1c.A1.C6 Proposer des séances d'activités d'éveil gymnique pour la petite enfance encourageant les expressions individuelles et collectives afin de rendre acteurs les pratiquants et de leur permettre de progresser au moyen de situations variées et adaptées

1c.A2.C1 Etablir des critères permettant d'évaluer la progression des pratiquants dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance au regard des objectifs fixés, afin de proposer des situations de régulation adaptées

1c.A2.C2 Opérer, pendant le cycle d'animation des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, les régulations nécessaires à partir des critères d'évaluation de la progression des pratiquants établis

1c.A2.C3 Adapter la mise en œuvre des séances en intégrant les particularités des activités et des pratiquants, y compris handicap, maladie, blessure, afin de prendre en compte les risques liés à la pratique des différentes activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

1c.A2.C4 Réaliser un bilan de son cycle d'animation dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance afin de mesurer les écarts entre les objectifs fixés et les résultats atteints

1c.A2.C5 Identifier, à partir de ce bilan, les régulations à mettre en œuvre et les perspectives d'évolution permettant d'atteindre la progression pédagogique visée dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

1c.A3.C1 Concevoir une séance d'animation des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance en intégrant les caractéristiques des pratiquants accueillis, y compris handicap, maladie, blessure, les objectifs à atteindre et les méthodes pédagogiques nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, afin de garantir la progression de ceux-ci

1c.A3.C2 Procéder, pendant une séance d'animation des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, aux régulations nécessaires pour permettre aux pratiquants d'atteindre les objectifs fixés

1c.A3.C3 Procéder, à l'issue de la séance des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, à une évaluation de celle-ci, dans l'objectif de prévoir les remédiations à apporter aux prochaines séances pour permettre l'atteinte des objectifs par les pratiquants

1c.A4.C1 Gérer le moment qui précède la séance, en assurant la sécurité des pratiquants accueillis, pour permettre le bon déroulement des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

1c.A4.C2 Prendre en compte les caractéristiques des publics, y compris handicap, maladie, blessure, dans la conduite de sa séance d'animation des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, dans l'objectif de proposer un contenu adapté à leurs spécificités

- 1c.A4.C3 Gérer le moment qui suit la séance d'animation des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance afin de garantir la sécurité des pratiquants jusqu'à leur sortie de la structure
- 1b.A5.C1 Conduire une séance d'animation, en mettant en application la méthodologie d'apprentissage définie pour l'acquisition des techniques et spécificités des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, afin de garantir la progression des pratiquants
- 1c.A5.C2 Conduire une séance d'animation, en appliquant les préconisations fédérales spécifiques des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, afin de garantir la progression des pratiquants dans le respect du cadre sportif réglementaire
- 1c.A5.C3 Organiser des situations dans le temps et l'espace de pratique adaptées aux spécificités et attentes des pratiquants des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, dans l'objectif de contribuer à la progression de ces derniers
- 1c.A5.C4 Gérer la dynamique de groupe en prenant en compte les individualités pendant la séance d'activités d'éveil gymnique pour la petite enfance
- 1c.A6.C1 Mettre en œuvre la réglementation en vigueur et les recommandations fédérales en matière de sécurité et de gestion du matériel afin d'assurer l'intégrité physique des pratiquants et des tiers pendant la séance d'activités d'éveil gymnique pour la petite enfance
- 1c.A6.C2 Mettre en œuvre des techniques d'aides et parades adaptées aux pratiquants et leur niveau de pratique afin de garantir la sécurité dans leur pratique des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance
- 1c.A6.C3 Assurer sa propre sécurité lors de la séance d'activités d'éveil gymnique pour la petite enfance en utilisant des techniques adaptées pour prévenir les accidents du travail
- 1c.A7.C1 Identifier les comportements à risques chez les différents acteurs de la structure, les pratiquants des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, et les référents affectifs afin de prévenir les déviances
- 1c.A7.C2 Appliquer la réglementation concernant l'éthique pour assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance
- 1c.A7.C3 Participer à l'organisation d'actions de prévention ayant pour objectif de préserver l'intégrité physique et morale des pratiquants des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance
- 1c.A7.C4 Agir de manière adaptée en cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des pratiquants des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance en alertant les autorités compétentes
- 1c.A8.C1 Intégrer le dispositif d'intervention, à l'aide des différents moyens d'alerte mis à sa disposition afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours de la structure organisant les activités gymniques acrobatiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve n°1c : Rédaction d'un dossier portant sur la conception et la mise en œuvre d'un cycle d'animation dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, suivie d'une présentation orale et d'un entretien

Epreuve n°2c : Préparation et conduite d'une séance dans les activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

Epreuve n°3c : Entretien portant l'application des règles de sécurité et sur la prévention et les actions à mener dans les cas d'atteinte à l'intégrité physique et/ou morale des pratiquants des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance

RNCP37018BC04 — Participation au fonctionnement de la structure intégrée dans son environnement territorial

LISTE DE COMPÉTENCES

Bloc de compétences 2 (BC2)

- 2.A1.C1 Identifier les rôles et missions des différents acteurs de la structure afin de s'intégrer dans l'organisation globale de celle-ci et en respectant son fonctionnement
- 2.A1.C2 Expliciter son rôle et ses fonctions au sein de la structure afin de pouvoir identifier sa place dans l'organigramme
- 2.A1.C3 Communiquer de manière adaptée en interne, avec les différents acteurs de la structure, et en externe, avec les partenaires extérieurs, dans l'objectif de contribuer au bon déroulement des activités de la structure
- 2.A2.C1 Accueillir les différents pratiquants dans le cadre des activités de la structure, en s'assurant du respect des règles de sécurité et de bienséance
- 2.A2.C2 Garantir le respect de la réglementation relative à la pratique des activités, en s'assurant que tout nouveau pratiquant répond aux exigences de licence, assurance, et certificat médical
- 2.A2.C3 Orienter le pratiquant en fonction des motivations exprimées, des capacités identifiées, et de l'offre de la structure, afin de permettre une intégration réussie respectant les spécificités et caractéristiques de celui-ci
- 2.A2.C4 Travailler dans une équipe composée à la fois de professionnels et de bénévoles pour contribuer à la

cohérence des activités de la structure

2.A2.C5 Rendre compte de ses actions à son supérieur hiérarchique en respectant l'organigramme et les process de décision établis

2.A2.C6 Utiliser les outils informatiques pour produire des documents professionnels visant à rendre compte des activités conduites au sein de la structure

2.A2.C7 Participer à la promotion des activités gymniques auprès des pratiquants et en dehors de la structure, en adoptant une communication écrite et orale adaptée, véhiculant les valeurs associatives

2.A2.C8 Intégrer la protection de l'environnement dans les différentes activités de la structure afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable

2.A3.C1 Participer à la préparation d'une action et/ou d'un évènement ayant pour un objectif la promotion des activités gymniques de la structure, en s'intégrant à une équipe projet définie

2.A3.C2 Participer à l'animation d'une action et/ou d'un évènement ayant pour un objectif la promotion des activités gymniques de la structure, en respectant les attributions définies dans la fiche de poste

2.A3.C3 Accompagner les pratiquants dans leur participation à l'évènement et dans l'objectif de les aider à s'engager dans leur pratique associative et sportive

2.A3.C4 Autoévaluer son investissement à l'issue de l'action /l'évènement afin de mesurer les effets de ses interventions sur la conduite de celui-ci

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve n°4 : Rédaction d'un dossier portant sur l'expérience vécue par le candidat en structure d'alternance, suivie d'une présentation orale et d'un entretien

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CQP Animateur des Activités Gymniques exerce principalement une activité rémunérée au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française de Gymnastique ou relevant de la branche professionnelle du sport, ou de toute structure publique ou privée proposant des activités gymniques comme vecteur de la fonction éducative et sociale. Il exerce dans un espace de pratique adapté à la pratique des activités gymniques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

En tant qu'« animateur », et en référence à la typologie établie par la branche, le titulaire du CQP AAG a vocation à faire découvrir et à accompagner les pratiquants dans la découverte, l'initiation et la poursuite de leur activité tout en veillant à leur sécurité et à celle des tiers. Il a pour objectifs principaux de :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique ;
- Transmettre une technicité minimum indispensable au premier niveau de l'autonomie et en adéquation avec le niveau du public visé dans le cadre de la préparation à un premier niveau de compétition ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport : seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat. Le candidat doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso). :
 - Carte nationale d'identité française ou étrangère
 - Passeport français ou étranger
 - Permis de conduire français sécurisé délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
 - Carte de combattant délivrée par les autorités françaises
 - Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
 - Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation
- Être âgé de 18 ans révolus au premier jour de la formation (jour du positionnement)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques datant de moins de six mois au premier jour de la formation (jour du positionnement)
- Pour le bloc de compétences 1B Activités Gymniques Acrobatiques et Activités Gymniques d'Expression : présenter une attestation de pratique de 100 heures minimum dans une activité gymnique de l'option. Cette attestation, précisant le type d'activité pratiquée, est délivrée par le responsable de la structure ;
- Pour le bloc de compétences 1C Activités Gymniques d'Eveil pour la Petite Enfance : présenter une attestation de présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance. Cette attestation est délivrée par le responsable de la structure.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Base légale

Date de décision	24/10/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/10/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	114	3	92 %	—
2019	155	4	82 %	60 %
2018	145	0	83 %	63 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP13613, RNCP6035

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41426

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37018/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	55
Parcours menés à terme	54
Taux d'achèvement	98 %
Période	02/2023 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	55
Montant total engagé	96 903 €
Coût moyen par dossier	1 762 €
Durée moyenne	103 h
Période	01/2023 – 10/2025
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	7 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.
